

Circulaire

Générale

colonial

## Circulaire n° 3-230-1915 relative à l'attribution de « l'indemnité pour charges de famille” aux militaires de la réserve et de l'armée territoriale.

n° 3-230-1915

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
26 novembre 1915

Numéro JO  
n° 230 du 31/12/1915

Date du numéro  
31 décembre 1915

### TEXTE INTÉGRAL

Le Ministre des Colonies à Messieurs les Gouverneurs Généraux et Gouverneurs des Colonies. J'ai l'honneur de vous faire connaître que les dispositions du décret (Guerre) du 3 Octobre 1915 et de l'instruction ministérielle (Guerre) du 23 Novembre 1915, modifiant le décret (Guerre) du 26 Août 1914 et de l'instruction (Guerre) du 10 Janvier 1915 sur « l'indemnité pour charges de famille”, sont applicables aux troupes stationnées aux Colonies pour compter du 1er Octobre 1915. Vous trouverez ci-après les textes de ces deux nouveaux documents que je vous prie de vouloir bien faire insérer au Journal Officiel de la Colonie.

**Gaston DOUMERGUE.**